



M.N. VOULANGIS le 15.01.2018

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOULANGIS DU 11.01.2018**

Le conseil municipal s'est réuni le jeudi 11 janvier 2018 sous la présidence du Maire Monsieur Franz MOLET.

● **PRESENTS 11/19** : Madame ARIZZI, Madame BEAUNE, Monsieur BUIRETTE, Monsieur HERMANN, Madame LABORY, Monsieur LEGENDRE, Monsieur MOLET, Monsieur NAILLOU, Madame NOURY, Monsieur SAGNES, Madame VALAHU.

● **ABSENTS EXCUSES 2/19** : Monsieur CORNELOUP (pouvoir à Monsieur LEGENDRE), Monsieur TRUFFIER (pouvoir à Madame ARIZZI)

● **ABSENTS 6/19**: Madame BURGER, Madame BUZONIE, Madame GUTH, Monsieur JARLOT, Madame LABORIE, Monsieur PIROLLO.

● **Secrétaire de séance** : Monsieur NAILLOU

► Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 27.11.2017.

► Il est proposé de rajouter à l'ordre du jour une délibération concernant le nouveau régime d'indemnisation du personnel.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

### **1- Urbanisme :**

● **Cession de parcelle.**

La commune propose de céder une partie de 700 m<sup>2</sup> sur notre parcelle Y 187 à la communauté de commune. Sur cet emplacement, la communauté de commune pourra implanter un terrain multisports.

La construction, les frais y attachés et l'entretien des installations seront entièrement à la charge de la CCPC, dans le cadre du contrat C3D, pour un montant de 70 / 100.000 €.

Cette structure sera destinée aux Voulangeois, mais aussi à l'ensemble des autres communes voisines

Une commission devra statuer sur les 2 ou 3 communes candidates retenues.

→ Le conseil est d'accord à l'unanimité pour présenter notre candidature et de céder le terrain pour un euro symbolique si notre dossier était retenu.

## 2- Finances :

- **Achat divers :**

Pour le mini self de la cantine : un chariot à 222,00 €ht, un chariot à desservir en inox à 560 €ht, des casiers et assiettes et couverts pour 453,68 € ht.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

Pour l'administration, une imprimante multifonctions à 249,92 € ht.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

Transport des enfants du CM2 vers la piscine de Bailly remplaçant la piscine de Crécy qui n'est plus praticable.

Pour 10 séances : 1280 € ht de transport à l'année.

→ Accord du conseil à l'unanimité

## 3- Personnel communal et extérieur.

- **Indemnisation RIFSEEP.**

Il s'agit d'un nouveau régime d'indemnisation du personnel communal. Le principe de rémunération des agents de la filière technique et de la filière administrative est changé à compter du 1<sup>er</sup> février 2018.

→ Accord du conseil à l'unanimité pour adopter le régime RIFSEEP..

- **Attribution d'indemnité pour le receveur principal.**

Comme chaque année une participation est accordée au receveur principal pour les aides apportées. le montant est de 178,28 €pour l'année.

→ Accord du conseil à l'unanimité.

## 4- Syndicats et CCPC.

- **CCPC.**

Le rapport d'activité de la Communauté de Communes du Pays Crécois pour l'année 2016 est présenté et mis à disposition du conseil.

- **SPANC.**

Le Syndicat d'Assainissement Non Collectif envisage de refaire une campagne de diagnostics.

La séance est levée à 21 h 30

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL  
LE LUNDI 5 MARS 2018, à 20h30**